

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Anzin ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Durant le second trimestre 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants chapellois pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre ville?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques
 - En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile.
- Nous proposerons une optimisation des livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération
- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout enfant désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnisons des rues aux abords des écoles aux horaires d'entrées ou sorties de classes et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus .
- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise
- A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service
- Nous mènerons des campagnes de communication forte sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie
- Nous organiserons des journées sans voiture
- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes
- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voiries mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cyclistes
- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo
- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO

Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo).



Carpeaux et Le Ruisard

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables qui, à la différence des pistes, ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générales. Nous remettrons en état la bande cyclable avenue Dampierre.

- Nous créerons des pistes ou bandes cyclables rue W. Rousseau, rue Corbeau, rue de Raismes, rue du soldat Beaulieu, rue C. Moyaux, rue Ferrer et rue Victor Hugo.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des **double-sens cyclables**. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation. Nous aménagement des DSC rue des Martyrs, rue A. Thiers et son quartier (rue du Br Vallée, rue de la liberté...), quartier

- De plus, **tous les couloirs bus seront ouverts aux cyclistes** comme cela se fait déjà dans la plupart des agglomérations de la région (Dunkerque, Lille, Maubeuge) sans causer le moindre problème.

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, **nous développerons des chaudières** (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe)

- Nous expérimenterons également des **vélorues** comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, **nous aménagerons les carrefours à feux**, lorsque leur maintien semble indispensable, par la systématisation des sas-vélos et des « cédez-le passage cycliste au feu ».

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains giratoires

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communications ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

- Pour encourager les trajets à vélo, nous minimiserons les arrêts des cyclistes par la généralisation des « cédez le passage cycliste au feu rouge », nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le-passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, **nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.**

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées des piétons en améliorant leur visibilité, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. Des abris vélos résidentiels seront aussi

proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements cyclables.

- Une aide à l'achat sera également étudiée.

- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout,

- Nous développerons également la piétonisation.

- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».

- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et de durée suffisamment longue en cas de feu.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Nous encouragerons Valenciennes Métropole à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements

- Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo à Anzin et avec les municipalités, experts d'usage, experts techniques

- un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de Valenciennes Métropole et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

- Nous inciterons Valenciennes Métropole à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'état et l'Union européenne doivent être sollicités pour financements à chaque fois qu'il l'est possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.

- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs